



# PROTOCOLE POUR LA SORTIE DE CRISE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'HÔPITAL DE CARHAIX

Vendredi 27 octobre 2023

## **1. Rappel du contexte et des difficultés rencontrées aux urgences de Carhaix**

### ***L'hôpital de Carhaix : un pivot indispensable dans la réponse à la problématique de l'accès aux soins en Centre-Ouest Bretagne***

Le Centre Ouest Bretagne (COB) fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics, depuis plusieurs années, en raison des difficultés rencontrées par sa population pour accéder aux soins.

L'hôpital de Carhaix tient à cet égard un rôle majeur sur le territoire. Plusieurs dispositions sont ainsi déjà mises en œuvre pour répondre à ces difficultés en renforçant, notamment, son attractivité pour les professionnels de santé.

La fusion entre le CHU de Brest et l'hôpital de Carhaix y a contribué, en consolidant le site de Carhaix et en permettant le développement de son activité clinique. Par ailleurs, le Pays COB, ainsi que l'ensemble des collectivités locales qui le composent est engagé dans un Contrat local de santé et des politiques publiques volontaristes qui portent notamment le développement de plusieurs projets en lien avec l'hôpital de Carhaix.

Dans ce contexte, l'engagement constant des professionnels de santé du CHU Brest Carhaix au service des habitants du Centre Ouest Bretagne est essentiel et salué sans réserve par l'ensemble des signataires du présent protocole, d'autant plus dans une situation de tension sur les effectifs, que l'engagement des personnels réussit malgré tout à compenser.

Cependant, en dépit des efforts des membres de la communauté hospitalière, il y a des difficultés importantes en matière de démographie des professionnels de santé. Elles concernent aujourd'hui en particulier le service des urgences du site de Carhaix pour pourvoir en permanence les postes de médecins urgentistes nécessaires au fonctionnement de deux lignes (une pour le SMUR et une pour l'accueil hospitalier).

### ***Les difficultés spécifiques rencontrées cet été aux urgences de Carhaix***

Durant l'été 2023, pour garantir le fonctionnement 24h/24 du SMUR sur le territoire du pays COB, l'accueil des patients aux urgences a été adapté avec un accès régulé via le centre 15.

Ces difficultés liées à la démographie médicale sont rencontrées par de nombreux établissements de santé en Bretagne et partout en France. Néanmoins, en raison de l'éloignement des autres sites hospitaliers publics et privés, et des difficultés générales rencontrées par la population du pays COB pour accéder aux soins, la situation des urgences de Carhaix est particulièrement sensible et plus globalement celle du service des urgences du CHU Brest Carhaix.

### ***L'absence de retour à la normale début septembre et l'organisation actuelle***

Le retour à l'organisation habituelle prévu à compter du lundi 4 septembre n'a pu se faire en raison d'arrêts maladie inopinés de médecins urgentistes titulaires à temps plein et de l'absence de réponse des médecins intérimaires. Cette situation dégradée n'est pas satisfaisante par rapport au fonctionnement connu avant l'été. Ce constat est collectivement partagé et le fait que cette situation soit ressentie comme inacceptable doit être entendu.

Depuis, le fonctionnement courant en journée, qui représente plus de 70% des prises en charge, est bien assuré (sauf certains jours en milieu d'après-midi en fonction du nombre plus ou moins important de patients présents sur ce créneau), mais l'accès au service des urgences en soirée et la nuit est toujours régulé par le centre 15. Cette régulation peut conduire à orienter certains patients vers d'autres hôpitaux ou vers la médecine de ville en journée, si l'état du patient le justifie).

Aujourd'hui tout patient se présentant spontanément aux urgences de Carhaix sur la période où l'accès est régulé est accueilli physiquement par un infirmier qui est en lien avec le centre 15 et vu ensuite soit par le médecin urgentiste du SMUR si celui-ci est présent, soit par le médecin anesthésiste si l'urgentiste est en sortie SMUR. Le médecin anesthésiste positionné en astreinte est disponible sur le site de Carhaix toutes les nuits pour les urgences bloc, les urgences maternité, et les urgences intra hospitalières (service d'urgence compris).

## **2. Les objectifs de ce plan d'action**

Le présent plan a pour objet de consolider les actions engagées par l'Etat et les perspectives pour maintenir et développer l'offre de soins à Carhaix en médecine, chirurgie, obstétrique, en cohérence avec les projets identifiés dans le contrat local de santé du Pays de COB et le développement de plusieurs projets en lien avec le CHU Brest-Carhaix.

Il comprend (i) des mesures à court terme concernant principalement la gestion des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des services de l'hôpital de Carhaix, et particulièrement du service des urgences, (ii) des mesures à moyen terme concernant le maintien et le développement de nouvelles activités.

L'objectif concernant les urgences consiste à rétablir le fonctionnement qui prévalait jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2023, reposant sur la présence de deux urgentistes 24h/24. Pour ce faire, l'enjeu est de renforcer la présence médicale au service des urgences prioritairement sur le créneau de fin de journée, soirée et nuit.

Ce plan d'actions a été élaboré par les services de l'Etat et le CHU de Brest-Carhaix, et prend en compte les échanges et propositions des différents signataires réunis le 25 octobre. Il vise à conforter l'offre hospitalière, élément essentiel de la structuration du territoire.

## **3. Les engagements à court terme pour la réouverture complète des urgences de Carhaix**

### ***L'objectif principal : retrouver un deuxième médecin urgentiste***

L'objectif concernant les urgences consiste à rétablir le fonctionnement, reposant sur la présence de deux urgentistes 24h/24. Cela implique de recruter les médecins urgentistes nécessaires dans un contexte de fortes tensions sur cette spécialité médicale.

### ***L'objectif complémentaire : garantir la présence a minima d'un médecin généraliste en complément du médecin du SMUR***

La difficulté à identifier les urgentistes nécessaires à l'échelle de la Bretagne impose d'imaginer des solutions alternatives pour renforcer la présence médicale au service des urgences prioritairement sur la fin de journée, soirée et nuit. L'enjeu est de disposer d'un médecin généraliste, dans l'attente du recrutement d'un autre médecin urgentiste, qui viendrait en complément des deux médecins déjà présents sur l'hôpital (le médecin urgentiste, mais susceptible de partir en intervention SMUR, et le médecin anesthésiste d'astreinte). Dès le recrutement de ce troisième médecin, toute personne accueillie aux urgences de Carhaix aura la garantie d'être vue, si son état le nécessite, par un médecin.

### ***Les moyens engagés pour atteindre ces objectifs et permettre l'accueil aux urgences 24h/24***

Les fiches de postes pour recruter ces médecins généralistes et urgentistes ont déjà été publiées.

Au-delà des mesures salariales fixées au maximum du plafond réglementaire, le CHU a décidé de

renforcer les leviers d'attractivité dans les fiches de postes au travers de la prise en charge des frais de transports, de logement et de restauration.

Si ces mesures ne suffisent pas, des dispositifs complémentaires d'attractivité pourront être identifiés en lien avec les élus (solutions de gardes d'enfants, logement, mobilité professionnelle des conjoints, solutions de transport).

Il est également proposé d'élargir immédiatement la communication sur ces fiches de poste, et de renforcer le travail avec l'Ordre des Médecins et tout autre partenaire pour identifier des viviers de médecins retraités susceptibles de se réengager ou tout autre médecin volontaire.

De manière complémentaire, il s'agit de favoriser le recrutement des personnels non médicaux dans tous les services pour pourvoir les postes vacants (20 postes actuellement vacants) au travers de différents dispositifs d'attractivité : contrat d'engagement aux élèves IDE, évolution des aides-soignants en IDE au travers de promotions professionnelles fléchées pour l'hôpital de Carhaix, forfaits d'heures supplémentaires majorées pour IDE et AS pour pouvoir pleinement mobiliser le capacitaires en soins médicaux.

Dans l'attente du recrutement des médecins, le renforcement des ressources infirmières pourra être complété dès novembre 2023 par la mise en place d'un protocole de service permettant de déléguer des tâches aux professionnels paramédicaux en vue d'accélérer la prise en charge des patients (prescription anticipée d'imagerie et de biologie).

#### **4. Les engagements à moyen terme pour maintenir et développer les activités de l'hôpital de Carhaix**

L'Etat réaffirme son engagement à maintenir les activités actuellement autorisées au sein de l'hôpital de Carhaix (médecine, chirurgie, obstétrique). Cette continuité est d'ailleurs inscrite dans le troisième Projet régional de santé (dont la consultation réglementaire s'est terminée le 20 octobre et qui sera publié le 31 octobre).

L'Etat réaffirme également son engagement de poursuivre le développement et la modernisation de l'offre hospitalière sur le site de Carhaix dans une volonté de renforcement de l'offre de soins.

Ces engagements concrets sont les suivants :

- Implantation d'un IRM fixe 5 jours par semaine (1<sup>er</sup> trimestre 2025) en substitution de l'IRM mobile actuellement en fonctionnement 2 jours par semaine.
- Création d'une unité de soins palliatifs de 10 à 12 lits et d'une équipe mobile de soins palliatifs en lien avec l'AUB (Association des urémiques de Bretagne). Cette activité est développée en plus de l'équipe mobile de gériatrie existante et du dispositif « Allo Gériatre » pour les médecins de ville (2<sup>ème</sup> trimestre 2024).
- Installation de 3 fauteuils dentaires supplémentaires soit 5 fauteuils au total (mise en service 3<sup>ème</sup> trimestre 2025) ;
- Réalisation du programme d'investissement prévu dans le cadre du Ségur Investissement notamment en matière de rénovation du secteur EHPAD et Unité de soins longue durée (lancement au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, réception visée au 1<sup>er</sup> trimestre 2026) ;
- Augmentation des places d'ambulatoire de médecine et de chirurgie pour accroître les activités de dépistage, les bilans spécialisés et l'accès à l'éducation thérapeutique pour les patients du territoire atteints de maladies chroniques (courant 2024) ;
- Perspectives de travaux de modernisation du site permettant un agrandissement des urgences, l'accueil de fauteuils dentaires et la rénovation de la maison médicale de garde (3<sup>ème</sup> trimestre 2025) ainsi qu'une reconfiguration du plateau technique de chirurgie ambulatoire et d'hospitalisation de jour (4<sup>ème</sup> trimestre 2024). Mise aux normes de l'Unité de soins continus

(passage de 4 à 6 lits) et extension des urgences pour regrouper les 4 lits d'UHCD.

## **5. La mise en place de réunions de point d'étape régulières pour le suivi des mesures**

Pour garantir le suivi des mesures figurant dans ce protocole, il apparaît utile de réunir tous les deux mois les parties prenantes du présent protocole, sans préjudice des réunions des instances existantes (Conseil de surveillance du CHU Brest-Carhaix, Comité de pilotage du Contrat local de santé du pays COB).

Les collectivités signataires du présent protocole seront les « garantes » avec l'Etat et le CHU Brest Carhaix du respect des engagements pris afin de garantir l'accès aux soins sur le territoire Centre Ouest Bretagne. Elles pourront communiquer en direction de la population si elles l'estiment nécessaire et accompagner la mise en œuvre des actions dans le cadre de cette démarche collective.

Les réunions bimestrielles réuniront :

- Pour représenter l'Etat : Monsieur le préfet du Finistère et Madame la directrice générale de l'ARS Bretagne ;
- Pour représenter le CHU de Brest-Carhaix : Monsieur le président du Conseil de surveillance, maire de Brest, Madame la directrice générale, et Monsieur le président de la commission médicale d'établissement ;
- Pour représenter le Conseil régional : Monsieur le président du Conseil régional et un deuxième représentant élu au Conseil régional qu'il aura désigné ;
- Pour représenter le Conseil départemental : Monsieur le président du Conseil départemental et un deuxième représentant élu au Conseil départemental qu'il aura désigné ;
- Pour représenter le pays COB : Monsieur le président du pays COB ;
- Pour représenter chaque EPCI du territoire : son président ou le représentant élu de l'EPCI qu'il aura désigné ;
- Pour représenter la commune : le maire de Carhaix ou le représentant élu au Conseil municipal de Carhaix qu'il aura désigné.

Par ailleurs, y seront associés les parlementaires : la députée THOMIN et la sénatrice HAVET.

La première réunion aura lieu avant la fin de l'année 2023.

\* \* \*

Fait à Quimper le vendredi 27 octobre

Pour l'Etat :

Le Préfet du Finistère  
**Alain ESPINASSE**

La Directrice générale de l'ARS Bretagne  
**Elise NOGUERA**

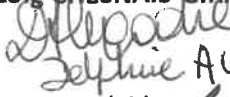
Pour le CHU de Brest-Carhaix :

Le Président du Conseil de Surveillance  
**François CUILANDRE**

La Directrice générale  
**Florence FAVREL-FEUILLADE**

Pour les collectivités locales:

Le Président du Conseil régional  
Loïc CHESNAIS-GIRARD

  
Sylvie ALEXANDRE

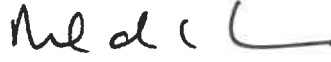
Le Président de Poher  
Communauté  
Christian TROADEC



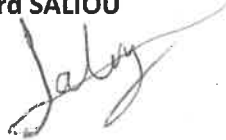
La Présidente de la Communauté  
de communes Kreiz Breizh  
Sandra LE NOUVEL



Le Président du Conseil départemental  
Maël DE CALAN




Le Président de la Communauté de  
communes de Haute Cornouaille  
Bernard SALIOU



La Présidente de la Communauté de  
Communes Roi Morvan  
Renée COURTEL

pd   
Paul Coric

Le Président du Pays COB  
Jean-Charles LOHE

 S. Le Nouvel

Le Président de Monts  
d'Arrée Communauté  
Jean-François  
DUMONTEIL

po  Anne ROLLAND

Le Maire de Carhaix  
Christian TROADEC

